

---

stratégique entre l'Est et l'Ouest. Nous espérons vivement qu'il entrera en vigueur au plus tôt, car nous estimons qu'il contribuera à réduire le risque de guerre nucléaire et à jeter les bases d'une confiance accrue entre les grandes puissances nucléaires, favorisant ainsi la conclusion de nouveaux accords de contrôle des armements entre elles. Nous avons constaté en particulier que cet instrument impose des restrictions à la modernisation des systèmes d'armes stratégiques offensives, restrictions que nous estimons depuis longtemps importantes pour le maintien d'un équilibre crédible de la dissuasion stratégique. L'inclusion d'une base de données convenue et de règles pour le dénombrement constitue par ailleurs un pas en avant dans la voie de la maîtrise des armements.

C'est d'ailleurs cette raison qui nous pousse à insister sur l'importance d'une interdiction globale des essais et à préconiser l'ouverture, à un stade approprié, d'une série de négociations visant la cessation et l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La conclusion d'accords sur ces points permettrait de ralentir la dynamique du développement des armements dans les pays dotés d'armes nucléaires, tout en contribuant à la non-prolifération de ces armes. Ces deux objectifs revêtent une importance capitale pour le maintien de la stabilité mondiale dans les années à venir. Nous déplorons que le Comité du désarmement n'ait pas encore eu l'occasion d'entreprendre ses travaux sur un traité d'interdiction globale des essais. Même si les appels lancés par cette Assemblée pour l'établissement d'un calendrier de négociations ne nous semblent pas toujours utiles, nous estimons cependant nécessaire d'entreprendre au plus tôt une action concrète en vue d'une interdiction globale, particulièrement en raison de la convocation en août 1980 de la deuxième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération. Selon des sources officielles autorisées, il y a eu en 1978 plus d'essais d'armes nucléaires qu'au cours de toute autre année depuis 1970. Nous devrions tout au moins réduire le nombre des essais si nous voulons entretenir la confiance dans les objectifs convenus en 1963.

La cessation et l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres engins explosifs nucléaires marquerait un nouveau progrès dans la voie du désarmement nucléaire. A cet égard, des mesures partielles pour limiter les armes nucléaires, notamment une "cessation" de la production de matières fissiles doivent être préférées à des négociations globales dont les perspectives de succès sont minces. Nous reconnaissons que la vérification d'un traité interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement poserait des problèmes difficiles d'ordre technique et politique. Ces problèmes doivent être examinés. En effet, même si l'on juge que des négociations sont inopportunes pour l'instant, nous pourrions envisager des moyens de les rendre possibles.

Nous sommes heureux de constater que le Comité du désarmement s'est penché sur la question des garanties de sécurité fournies aux États non dotés de l'arme nucléaire et qu'il a réalisé quelques progrès modestes à cet égard. Nous considérons que le Comité devrait reprendre l'étude de cette question au début de 1980. Il est parfaitement compréhensible que les États non dotés de l'arme nucléaire qui ne font pas partie d'un système de dissuasion nucléaire s'intéressent à des garanties contre une

---